

C'EST LA RENTRÉE

Et oui même pour celles et ceux qui n'ont pas d'enfants, le rythme de l'année de travail à tendance à se caler sur le calendrier des vacances scolaires. Après une pause estivale bien méritée, que l'on soit « juilletiste » ou « aoutien », le premier septembre marque la reprise des activités de toutes sortes : scolaires, sportives, culturelles... sans oublier la fameuse « rentrée sociale » ! Alors, il est vrai que chaque début septembre, le thème de la rentrée sociale, forcément « bouillante » revient. Et souvent, il ne se passe pas grand-chose ! Mais cette année marquée par un long conflit social contre la loi Travail, les choses se présentent différemment, car pour nous, pour l'intersyndicale, ce n'est pas fini et nous sommes loin d'avoir dit notre dernier mot.

Pour la CGT 44, la rentrée commencera par une AG des militant-es interprofessionnelle le 2 septembre.

Et puis Nantes, à la tête de la contestation, accueillera le 7 septembre à 17h45 au miroir d'eau (devant le château des Ducs de Bretagne) les 5 leaders des cinq organisations syndicales engagées contre la loi Travail.

C'est donc à Nantes que se fera cette année la rentrée sociale, un honneur et une responsabilité.

Nous vous invitons donc à venir nombreuses – nombreux écouter **Philippe Martinez** (CGT), **Jean-Claude Mailly** (FO), **Bernadette Groison** (FSU), **Eric Beynel** (Solidaires) et **William Martinet** (UNEF). Après la pause estivale, c'est de Nantes que repartira la contestation qui gagnera tout l'hexagone lors de la **journée nationale de mobilisation du 15 septembre**.

**Après l'adoption de la loi cet été,
un seul mot d'ordre :
abrogation de la loi Travail !**

AUX FUTURS PARENTS DE LA DGFIP

Il est rappelé aux futurs parents que l'article 11 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a institué une nouvelle autorisation d'absence visant à permettre au fonctionnaire dont l'épouse ou la compagne est enceinte de se rendre à trois des examens médicaux obligatoires dans le cadre du suivi de la grossesse.

Ainsi tout agent de la DGFIP conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité ou concubin d'une femme enceinte, peut désormais bénéficier, à sa demande et sur justification, d'une demi-journée d'autorisation d'absence pour se rendre à trois de ces examens médicaux obligatoires (soit trois demi-journées d'autorisation d'absence au maximum). Cette possibilité a d'ailleurs été insérée dans l'instruction correspondante.

DIVIDENDES PAS EN CRISE

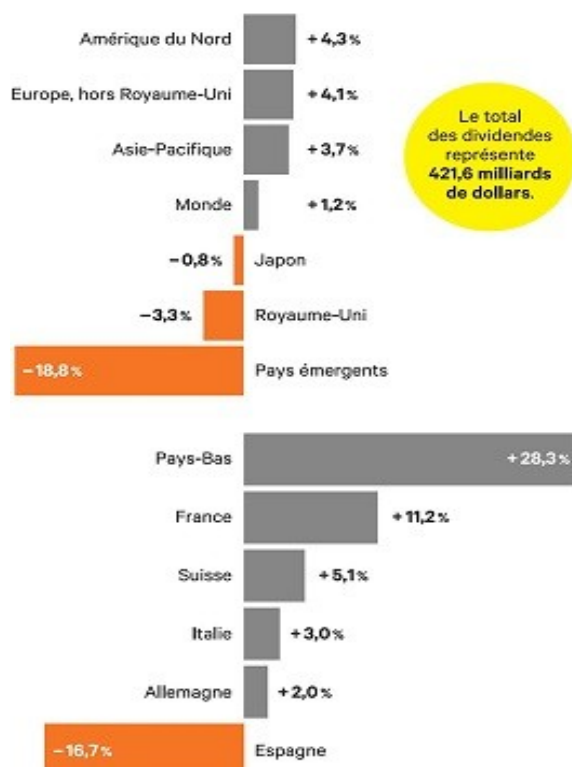
Selon un rapport de Henderson Global Investors, cité par Les Échos (23 août 2016), au deuxième trimestre de l'année en cours **les plus grandes entreprises françaises cotées en Bourse ont versé plus de 35 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, soit une hausse de 11,2 %.**

La France occupe ainsi la deuxième place européenne et la troisième place mondiale en termes de hausse des dividendes, derrière les Pays-Bas et la Corée du Sud. Neuf sociétés françaises sur dix ont augmenté leurs dividendes ou les ont maintenus. Les actionnaires des banques sont les mieux servis, avec des distributions de dividendes en hausse de 50 à 70 %. Pour leur part, des entreprises comme Renault, LVMH et Safran ont toutes augmenté leurs dividendes.

Au niveau mondial, les 1 200 plus grandes entreprises recensées par Henderson Global Investors ont versé 421 milliards de dollars (372 milliards d'euros) de dividendes à leurs actionnaires entre avril et juin 2016, soit une hausse de 1,2 % par rapport au deuxième trimestre 2015.

La croissance des dividendes

Au deuxième trimestre 2016 par rapport au deuxième trimestre 2015



Cette augmentation est à comparer avec la hausse continue du chômage en France (comme ailleurs !) Quand on vous dit que le problème principal de la « compétitivité » en France, c'est le coût du Capital !

